



Joinville, Haute-Marne, les 04 et 05 octobre 2014

CONCOURS

PHOTOGRAPHIQUE

“OBJECTIF PATRIMOINE”

Concours organisé par l'association “Sauvegarde du Patrimoine” de Joinville

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE "OBJECTIF PATRIMOINE"

Joinville, Haute-Marne, les 04 et 05 octobre 2014

L'association Sauvegarde du Patrimoine de Joinville organise cette année la troisième édition de son exposition et concours photographique "Objectif Patrimoine". Cette manifestation a pour thème le patrimoine historique de la Champagne et de la Lorraine.

Toutes les photos correspondant aux catégories ci-dessous définies peuvent concourir, cependant, le but de l'association organisatrice étant la sauvegarde du patrimoine, il est demandé aux participants de rechercher particulièrement à mettre en valeur le patrimoine méconnu de nos régions.

La découverte de ce patrimoine est en effet un moyen de sensibiliser le public à la nécessité de préserver la richesse historique de nos territoires.

Participants

Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs ou professionnels, sans limite d'âge. Seuls sont exclus les membres du jury.

Chaque participant peut librement concourir dans toutes les catégories, le nombre d'images présentées étant néanmoins limité à trois par catégorie.

Étant donné le développement des médias proposant des images de toute sorte, les participants s'engagent à fournir sur demande les originaux de leur photographie, ceux-ci étant évidemment ensuite rendus à leurs propriétaires.

Photographies

Ce concours comportera les catégories suivantes :

- architecture religieuse
- architecture particulière
- génie civil et industrie
- architecture rurale

Il sera limité aux biens immeubles antérieurs à l'année 1950 et situés dans les régions Champagne-Ardenne et Lorraine.

Les envois pourront être des tirages argentiques ou jet d'encre, en couleur ou en noir et blanc. Ces tirages ne devront pas comporter de marge, ni être fixés sur un support quel qu'il soit, ni être montés dans un cadre. La taille des tirages devra être comprise entre le 20 x 30 cm (ou A4) et le 30 x 40 cm (ou A3).

Un prix sera décerné aux trois meilleures images de chaque catégorie. Une exposition d'une sélection des photographies, dont les lauréats des différentes catégories, aura lieu à Joinville les 04 et 05 octobre 2014.

Lors de cette exposition, les visiteurs seront invités à voter pour décerner un prix du public.

Les tirages, accompagnés de leurs bulletins d'inscription, seront envoyés à l'adresse suivante :

Association Sauvegarde du Patrimoine
17 rue Saint-Exupéry
52300 JOINVILLE

La date limite des envois est le 31 août 2014, le cachet de la poste faisant foi.

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE "OBJECTIF PATRIMOINE"

Joinville, Haute-Marne, les 04 et 05 octobre 2014

Les tirages envoyés ne seront pas rendus aux participants.

Le sujet principal de la photographie doit être un édifice appartenant à l'une des catégories du concours.

Les quatre catégories du concours peuvent être déclinées de la façon suivante (sans que ces listes soient limitatives) :

- architecture religieuse : églises, chapelles, calvaires, ...
- architecture particulière : châteaux, maisons, demeures, dépendances urbaines, ...
- génie civil et industrie : voies de communication, ponts, viaducs, moulins, usines, ...
- architecture rurale : fermes, dépendances agricoles, ...

Les éléments photographiés devront être principalement antérieurs à l'année 1950, c'est à dire que les réparations ou restaurations modifiant l'aspect de l'édifice, les extensions, les modifications éventuelles réalisées depuis cette date ne devront pas être l'objet principal de la photographie.

Les photographies, argentiques ou numériques, ne devront pas avoir été retouchées et seul est autorisé un recadrage dans la limite de 10%.

Les valeurs d'exposition, de contraste, de luminosité et de couleurs pourront être modifiées en vue du tirage, en restant dans des limites raisonnables et sans changer l'aspect naturel des éléments photographiés. Dans tous les cas, ces modifications devront s'appliquer de façon uniforme à l'intégralité de l'image.

Le jury, composé de professionnels de l'image, de l'histoire et des arts plastiques ainsi que de membres de l'association, se réunira du 23 au 29 août pour sélectionner les trois meilleures photographies de chaque catégorie. Les choix du jury ne seront pas susceptibles d'être contestés.

Lors de l'exposition de ce concours photographique les 02 et 03 octobre 2010, les visiteurs seront invités à voter pour décerner un prix du public.

Les participants donnent implicitement à l'association organisatrice du concours l'autorisation d'utiliser sans contrepartie leurs images accompagnées du nom de leur auteur pour la promotion du concours ou l'édition d'une brochure relative à ce concours, à l'exclusion de toute autre utilisation, et ce uniquement pendant la durée du concours, soit jusqu'au 04 septembre 2010 (sauf arrangement particulier avec le détenteur des droits de l'image).

Les participants joindront à leur envoi le bulletin de participation correctement rempli. En cas d'envoi de plusieurs photographies, un bulletin sera rempli pour chacune de celles-ci et un numéro d'ordre sera reporté au dos du tirage correspondant. Dans tous les cas, les nom et prénom du participant seront reportés au dos des tirages.

Renseignements par courriel : opcl2014@orange.fr

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE "OBJECTIF PATRIMOINE"

Joinville, Haute-Marne, les 04 et 05 octobre 2014

Bulletin de participation

NOM * : Prénom * :

Adresse * :

Code postal * : Ville * :

Téléphone :

Adresse internet :

Catégorie du concours (cocher la case correspondant à l'image) * :

- architecture religieuse :
- architecture particulière :
- génie civil et industrie :
- architecture rurale :

Données relatives à l'immeuble photographié :

- désignation de l'édifice * :
- emplacement géographique * :
- de 1900 à 1950 : année de construction * :
- avant 1900 : époque de construction * :

Numéro d'ordre de la photo en cas d'envoi multiple (**à reporter au dos du tirage**) * :

Données techniques de la prise de vue :

- photographie argentique ou numérique
- marque et type d'appareil :
- objectif utilisé :
- temps de pose :
- date de prise de vue :
- type de pellicule :
- focale utilisée :
- ouverture :
- flash : oui non

Je déclare être l'auteur et le propriétaire des droits de l'image (ou des images) que je propose dans le cadre de ce concours, je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours et j'autorise l'association Sauvegarde du Patrimoine à reproduire mes images pour la promotion du concours ou l'édition d'une brochure relative à ce concours (cette autorisation prenant fin le 06 octobre 2014).

Signature ¹

***: champs obligatoires**

Important: n'oubliez pas de reporter vos noms et prénoms au dos de vos tirages.

¹ pour les participants mineurs, signature d'un représentant légal précédée de ses nom et prénom ainsi que du lien de parenté.